



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



REUNION DE LA COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES

Mardi 11 Décembre 2018 - (CASTELMAUROU)

Président : Pierre THEVENIN

Président Délégué : Bernard PLOMBAT

Présents : Messieurs Félix AURIAC, André DAVOINE, Serge JEGAT, Jean GABAS et André NAYLIES.

Absents excusés : Messieurs Bernard BERGEN, Guillaume DATHUYET, Christian GRAS.

Absents : Messieurs Rachid SIDI YAKOUB et Maurice VIALA.

Début de la réunion à 17h00

PRESENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ET SUJETS DIVERS

1) Présentation des membres de la Commission Régionale des Délégués

Pierre THEVENIN prend la parole en ouverture de séance et souhaite la bienvenue au nouveau membre présent de la commission en la personne d'André NAYLIES, puis chacun se présente rapidement au nouveau membre.

2) Lecture d'un courrier adressé par monsieur GADEA,

Monsieur GADEA, récemment nommé Directeur en charge des activités sportives, a adressé un courrier à Pierre THEVENIN, consécutivement à la programmation de la présente réunion. Lecture du courrier en réponse que lui a adressé le Président de la Commission.

3) Précisions en réponse à la remarque d'un Président de District lors du dernier Comité Directeur

Lors du dernier comité de Direction de la LFO du 22.11.2018, Monsieur Claude MALLA, Président du district des Pyrénées Orientales a critiqué Pierre THEVENIN pour la désignation des Délégués.

Un état des désignations des quatre délégués du District 66 qui officient pour trois d'entre eux en R1 et le 4^{ème} en N3, a été présenté.

Cet état montre que ces délégués effectuent une majorité de matchs de R1 et R2 pour les premiers et de N3 pour le dernier. Etant donné le nombre d'équipes de jeunes officiant dans leur secteur, ils doivent également prendre une grande part en championnats de Jeunes comme indiqué pendant la réunion de début de saison.

RÔLE DES MEMBRES DANS LA COMMISSION - DISTRIBUTION DES TÂCHES

- **Présidence** Pierre THEVENIN, **Présidence Déléguée** Bernard PLOMBAT
- **Désignation des Délégués** : Cellule de désignation formée de Pierre THEVENIN et André DAVOINE (qui remplace Serge JEGAT depuis un récent incident médical)

- Pierre THEVENIN s'occupe plus particulièrement de la désignation des délégués sur la compétition N3.
 - André DAVOINE qui a pris en charge récemment les désignations informatiques procèdent aux autres désignations sous le contrôle et après corrections éventuelles du Président.
 - Les modifications de dernière minute sont effectuées par Pierre THEVENIN.
 - Une fois validées, ces désignations sont mises en affichage sur foot 2000.
- **Observations des Délégués en situation**
Après discussion au sein de la commission, il est décidé que les observations seront pratiquées par les membres de la Commission exclusivement. Ces observations porteront notamment sur les stagiaires, les délégués N3, et certains autres délégués.
 - **Mission de recrutement des délégués**
Il est fait remarqué que le secteur Ouest dispose de 49 délégués, pour seulement 34 dans le secteur Est. Nous voyons qu'il manque au moins 7 à 8 Délégués Régionaux dans ce dernier secteur pour faire face notamment au nombre de matchs des équipes de jeunes engagées en Championnats Nationaux (au total 12 équipes dont 8 dans le secteur Est)
Il est demandé à Bernard PLOMBAT et André NAYLIES d'effectuer des actions de recrutement auprès des Présidents de District dans chacun de leur secteur.

LES CLASSES DE DELEGUES ET LEUR EVOLUTION

Il est rappelé que suite à une concertation de début de saison, une évaluation par niveau des délégués avait été réalisée. Cette situation peut évoluer en cours de saison positivement ou négativement suivant la prestation de chacun.

- 1 **Une classe des délégués pour la compétition N3**, en principe les meilleurs et dans une classe d'âge leur permettant éventuellement le passage en Fédéral. Ils évolueront également en R1, R2 et en championnats jeunes.
- 2 **Puis les plus compétents techniquement** qui évoluent en R1, puis R2 et chez les jeunes (U19R1 et U17R1), ainsi que U17 et U19 Nationaux.
- 3 **Les autres délégués plus limités techniquement ou physiquement**, ou encore dans une classe d'âge avancée qui évoluent en R2 et chez les jeunes (U19R1 et U17R1). Ils peuvent effectuer des remplacements en R1.
- 4 **Les stagiaires et les délégués récents** évoluent prioritairement en catégories jeunes, et éventuellement en R2
- 5 Présence de délégués en Futsal R1 désignés par le secteur Est. A ce jour pas de délégué en secteur Ouest. Il est projeté la mise en place d'une formation pour le secteur Ouest afin de couvrir le Championnat R1 Futsal dans ce secteur.

Il n'y a pas de délégué – observateurs, afin d'harmoniser le fonctionnement entre les deux secteurs, le secteur Est s'est aligné sur ce qui pratique déjà en secteur Ouest.

En effet le délégué ne peut effectuer correctement les deux missions à la fois, les objectifs ne sont pas compatibles.

Evolution de ce classement dans le secteur Est : Il est fait état d'un nombre insuffisant de délégués de la classe R1 dans ce secteur, il est émis le souhait de promouvoir 5 délégués dans la classe supérieure. Deux délégués de la classe R1 seront également intégrés prochainement dans la classe des N3 pour remplacer les deux délégués qui ont quitté la fonction, MM. Yves PELISSIER et Pierre Jean JULLIAN, que la Commission remercie vivement pour les services rendus au cours de leur mission.

LE MODE DE DESIGNATION DES DELEGUES

Tous les délégués Fédéraux et Régionaux sont susceptibles d'assurer des missions de délégation sur toutes les compétitions de la Ligue, suivant leur disponibilité.

Distances autorisées et programmation dans Foot 2000 :

- 1 **Pour les compétitions U17 National et U19 National**, ainsi que les Coupes dont la FFF demande la prise en charge par la Ligue (Coupes GAMBARDELLA, Nationale Féminine ou Football entreprises), la FFF ne prend en charge **qu'un maximum de 35 € ce qui correspond à 45 km environ.**
- 2 **Pour la Compétition N3 : la prise en charge des déplacements est de 400 km Aller-Retour**, mais à la demande des délégués et après avoir complété des autorisations personnelles, ils sont autorisés à aller jusqu'au maximum de 300 km aller avec prise en charge de 200 km.
- 3 **Pour la compétition R1** : distance autorisée 160 km Aller
- 4 **Pour la compétition R2** : distance maximum autorisée 140 km Aller
- 5 **Pour les compétitions jeunes U17 R1 et U19 R1** : distance autorisée 110 km Aller

Toutes ces distances, ainsi que les classes des délégués, sont programmées dans foot 2000

Processus de désignation : La Cellule de désignation (André DAVOINE et Pierre THEVENIN) procède ainsi :

- **Désignation manuelle des délégués N3 et des U17Nat et U19Nat**, afin de faire tourner régulièrement les effectifs, car des faibles déplacements autorisés en jeunes.
- **Ensuite désignation automatique par informatique** des délégués en R1
- **Désignation automatique** des délégués en R2
- **Enfin, la désignation automatique** des délégués en Jeunes U17R1 et U19R1. Mais il est souvent nécessaire de compléter les places vacantes laissées par la désignation automatique.
- Pour ordre d'idée le temps nécessaire pour désigner une journée complète est de l'ordre de 8 à 10 heures, sans compter les changements de dernière minute pour des causes diverses lors de la semaine précédant la journée, temps estimé entre 2 et 4 heures
- Un suivi Excel permet de donner « une photographie » des désignations tant en jeunes qu'en Seniors

Pour les désignations en coupe de France, d'Occitanie ou Nationale Féminine

- **Les désignations sont effectuées manuellement** en tenant compte de paramètres tels que :
 - La distance par rapport au club accueillant (afin de limiter leur charge financière)
 - Le niveau du délégué par rapport aux clubs en présence
 - La Commission s'applique à faire tourner le maximum de délégués sur les différents tours de ces diverses Coupes

- D'une manière générale, les désignations sont portées à la connaissance des délégués 10 à 15 jours avant la journée (délai plus difficile à tenir après les tirages de Coupes).

EXAMEN DU CAS DE QUELQUES DELEGUES

- **M. Fioramento RAMETTA** a souhaité abandonner la fonction de délégué régional car il est parti exercer cette fonction au Rugby à XIII.
- **M. Pierre Jean JULLIAN** a éprouver des difficultés sur un match de N3, il a cessé la fonction pour rejoindre la Commission régionale d'Appel.
- **M. Patrick AUGÉ** ne s'est pas présenté sur un match de Coupe GAMBARDELLA avancé au vendredi soir. Après s'être excusé, il n'a pas été désigné le week-end suivant par décision automatique.
- **M Jacques PONS** a été mis en cause par des arbitres sur le match R2 opposant les clubs de CAHORS et de DRUELLE pour comportement inadéquat de la part d'un délégué envers le corps arbitral. Monsieur PONS a envoyé un courrier relatant sa conduite, ainsi que l'attitude des arbitres le mettant en cause, à la demande de la Commission Régionale des Délégués.
A la lecture des différents courriers, il apparaît que deux arbitres officiant sur un match N3 qui se déroulait dans une agglomération voisine, sont venus saluer leurs collègues après leur match. Cependant, le contact avec le délégué présent semble avoir été rugueux, mais les visiteurs n'ont pas laissé le délégué et l'arbitre principal de la rencontre terminer leur mission avec la FMI avant d'entrer dans le vestiaires pour se saluer ou se congratuler, ce qui a indisposé le délégué au plus haut point et qui a fait montre d'un manque de courtoisie notable à leur égard.
La commission Régionale des Délégués, après avoir pris connaissance des faits a décidé :
 - o D'adresser un courrier au nouveau Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour recommander d'une manière générale aux arbitres venant saluer leurs collègues sur un match, de ne pas gêner et de laisser finir le travail du délégué avec l'arbitre central avant de pénétrer dans le vestiaire, à l'identique des recommandations formulées aux délégués en début de saison.
 - o D'effectuer un rappel à l'ordre au délégué Jacques PONS afin qu'il fasse preuve d'une attitude beaucoup plus coopérative et courtoise en de telles circonstances, en rappelant que la collaboration arbitres – délégué doit être optimum en toutes circonstances.
- **M. Jacques ADGE** a été mis en cause sur un match de R1 opposant le club de ROUSSON au club de FRONTIGNAN le 23/09/2018, par l'arbitre pour être arrivé « 5 à 10 minutes avant le début de la rencontre ». De plus il ne s'est pas présenté à la convocation de la Commission Régionale de Discipline qui s'est réunie à MONTPELLIER, malgré les recommandations formulées lors de la réunion de début de saison.

La Commission Régionale des Délégués regrette fortement qu'il n'ait pas répondu aux deux courriers qui lui avaient été adressés en demande de justification.

En conséquence, compte tenu de son retard important sur le match et de son absence injustifiée devant la Commission de Discipline malgré les recommandations formulées en formation de début de saison, la commission dans son ensemble, a décidé de ne pas lui désigner de mission pendant deux week-ends consécutifs des 22 et 23/12/2018 et 5 et 6/01/2019. La Commission souhaite à l'avenir qu'une telle situation ne se reproduise.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire des Règlements Généraux de la L.F.O.

INTEGRATION DE NOUVEAUX DELEGUES - RECRUTEMENT

L'intégration des nouveaux délégués dans le corps des délégués stagiaires régionaux a l'habitude de se pratiquer en début de saison, après une réunion de formation et un suivi des délégués stagiaires.

A la demande insistante d'un Président de District, un délégué stagiaire nous a été proposé. Afin de ne pas créer de problème supplémentaire, exceptionnellement, ce délégué sera vu par Bernard PLOMBAT sur un match pour évaluer ses compétences. Si le test est concluant, après une formation, il pourra être intégré au groupe des stagiaires dans quelques temps et pourra officier en championnats jeunes et éventuellement en R2.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Projet de Règlement intérieur de la Commission Régionale des Délgués : Un projet de règlements a été remis aux membres de la commission. Il est vu en son intégralité et amélioré dans ses détails. Il sera proposé pour validation éventuelle lors d'un prochain Comité de Direction.
- 2- Pistes d'amélioration proposées :
 - a. Recrutement dans les districts pour permettre le rajeunissement du groupe (déjà évoqué ci-avant)
 - b. En N3 : revoir le groupe afin d'y intégrer des délégués jeunes et prometteurs (en vue FFF)
 - c. Effectuer un tableau avec les classes d'âge et leur provenance(arbitre, clubs, commissions..)
 - d. Effectuer une action d'information envers les clubs pour leur indiquer le rôle des différentes personnes sur les matchs que sont le Délégué, le Commissaire du club et le Responsable sécurité, ainsi que leurs attentes

La réunion est cloturée à 19h35

Le Président **Pierre THEVENIN**

Le président délégué **Bernard PLOMBAT**

Le Secrétaire **André DAVOINE**